



DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du Mercredi 14 Décembre 2011

Date de la convocation 07 Décembre 2011	Heure de la séance 18 heures	Lieu de la séance Salle du Parc – Communauté de Communes CLERMONT L'HERAULT
<p><u>PRÉSENTS</u> : M. CAZORLA Alain, Président de la séance</p> <p>ASPIRAN : M. SATGER Jean-Noël, M. TOLOS Joseph, M. MONTAGNÉ Thierry, Mme CAER Michèle, BRIGNAC : M. JURQUET Henri, M. MARTINEZ Christian, M. VEDEL Jean-Louis, CABRIERES : M. GAIRAUD Francis, CANET : Mme FABRE Maryse, M. SEGURA René, M. BORE Jacques, M. MALBEC Sylvain, CEYRAS : M. LACROIX Jean-Claude, Mme BARRE Berthe, Mme FLOUROU Jocelyne, CLERMONT L'HERAULT : M. GARROFÉ Gilbert, M. SOBELLA Henri, Mme THIERS Odile, M. FABREGUETTES Bernard, M. GALTIER René, M. BARON Bernard, M. DIDELET Serge, Mme MILAN Andrée, Mme DELEUZE Elisabeth, M. GOUTTES Gérard, FONTES : M. BRUN Olivier, Mme MIRET Christiane, LACOSTE : M. VENTRE Philippe, LIAUSSON : M. BETZ Bruno, LIEURAN-CABRIERES : M. BLANQUER Alain, MERIFONS : M. VIALA Daniel, MOUREZE : M. NAVAS Gabriel, M. VALLAT Yves, NEBIAN : M. LIEB François, M. BARDEAU Francis, M. DRUART David, M. ESTEVE Bernard, OCTON : M. COSTE Bernard, M. LUGAGNE Jérôme, PAULHAN : M. DUPONT Laurent, M. GIL Claude, M. LOPEZ Daniel, M. QUEROL Jean-François, M. LEBREAU Jean-Jacques, PERET : M. BILHAC Christian, M. MONTAGNE Jacques, M. AZAM Joël, SALASC : Mme FONT Chantal, M. COSTES Jean, USCLAS D'HERAULT : M. FOULQUIER-GAZAGNES Bernard, VALMASCLE : M. VALENTINI Gérald, Mlle VALENTINI Martine, VILLENEUVETTE : M. ORMIERES Jean-Louis.</p>		<p><u>PROCURATIONS</u> :</p> <p>M. MATHIEU Alain à M. GAIRAUD Francis, M. FAVIER Marc à M. MALBEC Sylvain, M. MARTINEZ Antoine à M. LIEB François, M. BAISSSE Robert à M. BRUN Olivier, M. SAN MARTIN Bernard à M. VENTRE Philippe, M. OLLIER Pierre à M. VIALA Daniel, M. SOTO Bernard à M. QUEROL Jean-François, M. RIGAUD Christian à M. FOULQUIER-GAZAGNES Bernard,</p>

Objet : Budget primitif 2011 – Budget Général – Décision Modificative n° 2

Monsieur LACROIX informe les membres du conseil communautaire que les décisions modificatives présentées au conseil proposent des ajustements de prévisions budgétaires par transfert de crédits qui s'équilibrent entre eux, mais aussi par inscription de dépenses supplémentaires, financées par des recettes nouvelles ou par un prélèvement sur les dépenses certaines de ne pas être réalisées.

Accusé de réception en préfecture
034-243400355-20111220-2011-12-14-08-DE
Date de télétransmission : 20/12/2011
Date de réception préfecture : 20/12/2011

Il présente les réajustements suivants :

- 65 – admissions de créances irrécouvrables en non valeur ;
- 042 – régularisation amortissement ;
- 68 – diminution des provisions ;
- Op. 156 – subventions communales à réactualiser ;
- 261 – rachat d'actions et souscription à l'augmentation du capital à la SPLA Territoire 34 et CG34 ;
- Op. 160 – régularisation SPLA 34 qui ne peut être inscrite dans une opération d'investissement ;
- 16 – régularisation remboursement du capital d'emprunt ;
- Op.130/138 – diminution de crédits non utilisés en 2011.

Chap.	Désignation	Dépenses	Chap.	Désignation	Recettes
DEPENSES FONCTIONNEMENT		0.00	RECETTES FONCTIONNEMENT		0.00
65	Charges de gestion courante	+ 16.00			
68	Dotations aux provisions	- 39 886.52			
042	Opérations d'ordre	+ 39 870.52			
DEPENSES INVESTISSEMENT		+ 39 870,52	RECETTES INVESTISSEMENT		+ 39 870,52
Op. 156	Subventions communales	+ 109 188.98	040	Opérations d'ordre	+ 39 870.52
Op. 130	PLH	- 41 250.00			
Op. 138	Plan gestion Salagou	- 38 574,46			
Op. 160	Participations diverses	- 15 000.00			
261	Participation SPLA 34	+ 25 000.00			
16	Remboursement emprunt	+ 506.00			

Il précise que cette proposition a reçu un avis favorable de la commission finances et personnel réunie le 07 Décembre 2011.

Le Conseil Communautaire ouï l'exposé de Monsieur LACROIX, et après en avoir délibéré,

A L'UNANIMITÉ,

APPROUVE la décision modificative n°2 telle que présentée ci-dessus,

PRECISE que ces sommes seront portées au budget 2011 du budget général

Pour extrait conforme,

Le Président de la Communauté
de Communes du Clermontais,



Alain CAZORLA.